



Inaptitude et travailleur handicapé

Par nit, le **03/12/2009** à **13:14**

Bonjour, rnrnJe suis employé dans ma boîte depuis presque deux ans comme technicien et en tant que travailleur handicapé. rnrnLa semaine dernière j'ai fait un peu de manutention et je me suis fait mal à ma jambe (cause de mon handicap) et je suis donc en arrêt maladie. rnJe ne suis pas en accident du travail car j'ai eu mal le week-end et non sur le coup (je ne sais pas si j'ai bien fait). rnrnJusque là la manutention ce passait bien mais là ça a été la fois de trop et j'ai peur d'être maintenant limité dans mon activité professionnelle. rnrnJe vais en parler à mon chef et lui dire que la manutention c'est fini pour moi (surtout que nous avons un contrat de partonaria avec une boîte de transporteur) et que pour la technique ça va être difficile. rnrnJ'ai ma visite médicale d'ici 3 mois, si le médecin me déclare inapte que va t il se passer pour moi et quels sont les obligations de mon employeur ? rnrnExemple : rn- est qu'il peut me licencier ? rn- est qu'il doit me reclasser ? rn- s'il ne peut pas est qu'il doit m'aider à retrouver un autre travail ? rn- si oui est que je peux perdre niveau salaire ? rnrnAussi en tant que travailleur handicapé je doit avoir une visite médicale tous les ans or je n'en ai pas eu cette année. rnMon employeur est au courant de cette loi car on eu un contrôle de l'inspection du travail et l'inspecteur nous bien a dit que je devais avoir une visite médicale tous les ans. rnrnJe m'inquiète peut être pour rien mais je préfère prendre les devants que d'être pris au dépourvu. rnrnMerci